

# **Protocole sanitaire pour les compétitions de golf**

Mise à jour le 29/07/2020

**Chaque joueur doit être en possession d'un flacon de solution hydroalcoolique.**  
(Disqualification de tout joueur prenant le départ sans avoir en sa possession cette solution)

## **Règles de distanciation physique :**

2 mètres en activités sportives, 1 mètre en position statique.

**Sur le parcours** : Possibilité de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets avec l'obligation de se laver les mains **AVANT** chaque manipulation. **Le non-respect de cette obligation est considéré comme une infraction au code de comportement.**

**Cartes de scores** : L'échange de cartes entre les joueurs n'est pas autorisé. **Seule la signature du joueur est exigée sur la carte de score.**

**Au recording** : **Le** score doit être annoncé et ensuite la carte sera posée dans une boîte placée à cet effet sur la table de recording. (Pas de manipulation de carte).

**Cadets Interdits** : Pas d'échanges de matériel autorisé.

**Accompagnant autorisé.** L'accompagnant n'est pas autorisé à donner des conseils au joueur. L'accompagnant est également soumis aux règles du Protocole sanitaire.

---

## **Consignes :**

- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf.
- **Utiliser les départs d'un seul tee, même pour les champs de joueurs importants, afin de limiter le nombre de joueurs présents simultanément sur les aires d'entraînement, aux vestiaires ou au clubhouse.**
- Vestiaires : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs dans la limite de 10 personnes simultanément.
- Reconnaissance : la location de voitures et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer après chaque utilisation.
- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures.

## **Avertissements :**

- Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.
- Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.
- Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.
- Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardiovasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).

**Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.**